

épartement des transports, de l'équipement et de l'environnement ervice des routes et des cours d'eau Departement für Verkehr, Bau und Umwelt

**CANTON DU VALAIS KANTON WALLIS** 

PLAN D'AMÉNAGEMENT Feuille info générale n° 4



Le Plan d'aménagement du Rhône (PA-R3): informations pratiques et questions fréquentes

## Validité du PA-R3 dans le temps

Il est très difficile de définir aujourd'hui de manière précise les aménagements du Rhône planifiés pour 2030 ou 2040. La plaine évolue, le projet doit donc garder une certaine souplesse d'adaptation. Il est ainsi prévu de mettre à jour périodiquement le Plan d'aménagement, cette vision d'ensemble du Rhône sur le long terme.

## Les grandes étapes du PA-R3

### 1. 2008-2009: consultation et adoption du PA-R3

Le projet de PA-R3 mis en consultation en 2008 sera adapté sur la base des remarques récoltées, puis adopté par le Conseil d'Etat en 2009.

### 2. 2008-2020: première étape de réalisation du PA-R3

La sécurisation des secteurs à plus hauts dégâts potentiels nécessite 700 millions de francs d'investissements. Ce montant correspond aussi à une première étape de la planification financière (Viège, Sierre-Chippis, Sion, Fully, Monthey-Aigle, mesures plus ponctuelles dans la vallée de Conches (Obergesteln,Chesteholz), à l'amont du barrage d'Evionnaz et au Bouveret). Le montant total de ces travaux dépassant le cadre financier disponible jusqu'à 2020, ils se poursuivront dans l'étape suivante.

Ces travaux sont financés aux 2/3 au moins par la Confédération.

### 3. env. 2020: révision du PA-R3

Il est très difficile de définir les projets et étapes de réalisation après 2020. Il est donc prévu que le PA-R3 soit révisé chaque 10 ans. Le PA-R3 2008 définit clairement la première étape de réalisation et indique dans quel sens se développera la suite du projet. Sa mise à jour, le PA-R3 2020, fixera les étapes ultérieures.

### 4. 2020-2030: deuxième étape de réalisation du PA-R3

A nouveau environ 700 à 800 millions d'investissements. Il s'agira de terminer les travaux de la première étape (env. 100 millions) et de sécuriser les secteurs de Brigue-Naters, Rarogne, Loèche, Riddes-Martigny, Massongex et Vouvry-Lac.

Les étapes suivantes (après 2030) de mise à jour et de réalisation du PA-R3 seront définies ultérieurement selon les besoins éventuels.

Des feuilles d'information accompagnent la publication pour information du Plan d'aménagement Rhône. Elles résument l'essentiel des informations selon trois volets: général, thématique et régional. Les 4 feuilles infos générales (couleur bleue) présentent les éléments techniques essentiels de la 3e correction du Rhône.

#### FEUILLES INFOS GÉNÉRALES

- 4. Le Plan d'aménagement Rhône: infos pratiques et questions fréquentes

### FEUILLES INFOS THEMATIQUES

#### FEUILLES INFOS RÉGIONALES



## La pyramide documentaire

En plus du magazine *rhone.vs*, qui présente de manière très globale le PA-R3 et sera distribué en juin à tous les ménages valaisans et du Chablais vaudois, des feuilles d'information synthétiques sont éditées pour permettre à chacun un accès facilité au dossier de la 3° correction du Rhône.

Le document officiel du PA-R3, publié pour information, est principalement composé d'un rapport de synthèse et de plans.

> d'information générale (4)

Feuilles d'information thématique (7)

Feuilles d'information régionale (6)

Rapport de synthèse et plans

## Où se procurer des informations?

Vous trouverez le rapport de synthèse du PA-R3 et le plan au 1:10 000 des aménagements prévus sur votre commune auprès de votre administration communale dès le 16 mai et jusqu'au 30 septembre 2008. Tous les documents sont en outre disponibles sur internet avec notamment la possibilité de consulter directement les plans en indiquant le nom de votre commune: www.vs.ch/rhone

Vous pourrez également vous renseigner auprès de l'Etat du Valais, à l'adresse suivante:

> DTEE-SRCE-Projet Rhône, BP 478, 1951 Sion www.vs.ch/rhone - e-mail: rhone@admin.vs.ch



# PLAN D'AMÉNAGEMENT Feuille info générale n° 4



# Le Plan d'aménagement du Rhône (PA-R3): informations pratiques et questions fréquentes



Tony Arborino, chef du Projet Rhône, répond aux questions fréquemment posées.

### Combien ça coûte, qui paie?

Protéger, de Gletsch au Léman, les principaux secteurs à risque contre les crues du Rhône nécessite un investissement de 1,5 milliards à l'horizon 2030. Les aménagements complémentaires (après 2030) et leurs coûts seront précisés ultérieurement. La Confédération subventionne le projet valaisan pour au moins deux tiers. Le Canton, les tiers intéressés et les communes se répartissent le reste conformément à la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau (part maximum des communes 5%).

## Il n'y a bientôt plus de glaciers, alors bientôt plus de crues?

Les crues ne sont pas occasionnées par les glaciers mais par les fortes précipitations. Si nous nous retrouvons un jour sans glacier, cela signifiera que la température a augmenté et la conséquence serait une augmentation des crues du Rhône car une plus grande partie des précipitations qui tombent actuellement sous forme de neige tomberait sous forme de pluie.

# Pourquoi la simple surélévation des digues n'est pas la bonne solution?

Cette solution a été étudiée, puis abandonnée. Elle ne fait que reporter le danger plus loin et l'augmente potentiellement. Elle nécessiterait aussi la surélévation des embouchures des affluents et des canaux. Ce n'est pas une solution durable. Pour cela, elle contrevient aux lois et directives en matière de protection contre les crues. Elle n'est par conséquent pas applicable sur un long tracé.

## Après la 3° correction: risque zéro?

La 3° correction va augmenter la sécurité pour toute la plaine: des crues en moyenne 50% supérieures à celles que peut actuellement absorber le Rhône sans danger pourront s'écouler en toute sécurité. Des crues extrêmes peuvent cependant survenir, supérieures au débit assuré par le fleuve. C'est le douloureux enseignement des dernières grandes crues en Suisse et dans le monde. Il faut donc prévoir, lors de l'élaboration même du projet d'aménagement du fleuve, la prise en compte de débits supérieurs. Cela a été fait: en cas de crues trop abondantes pour être évacuées par le Rhône, les inondations seront limitées par des arrière-digues et les sites les plus importants (lieux habités, dégâts potentiels élevés...) seront protégés.

### Est-ce proportionné?

Les coûts restent proportionnés puisqu'il s'agit d'éviter plus de 10 milliards de dégâts potentiels et réaménager pratiquement 160 km de cours d'eau... pour le prix de l'autoroute de contournement de Viège.

### L'agriculture est-elle perdante?

L'agriculture a été fortement touchée lors de la crue d'octobre 2000. La 3° correction du Rhône offre à ce secteur une sécurité contre les crues grandement améliorée. Néanmoins, compte tenu de l'emprise importante du projet sur les surfaces agricoles, l'agriculture est particulièrement mise à contribution. Cet impact ne serait pas acceptable sans compensation. L'Etat propose donc d'accompagner le projet Rhône par une plus-value à l'agriculture, en mettant des moyens à disposition pour qu'elle puisse réaliser des améliorations structurelles.

## La nature y trouve-t-elle son compte?

Le redimensionnement du Rhône pour des raisons sécuritaires garantit aussi l'amélioration des aspects naturels. Plus large, le cours du fleuve sera aussi plus dynamique, avec des bancs de graviers alternés colonisés par une végétation riveraine qui sera emportée à chaque montée des eaux. La végétation pourra aussi s'installer sur les talus de digues, moins pentus que ceux d'aujourd'hui, afin d'assurer la stabilité de ces ouvrages contre la pression de l'eau. Finalement, ces améliorations permettent de satisfaire l'essentiel des exigences légales, tout en restant modéré à cause de la nécessité d'utiliser de manière mesurée et rationnelle le sol de la plaine.

### Aura-t-on un Rhône plus beau?

Le fleuve présentera un nouveau visage: plus urbain dans les traversées de villes, avec des quais et des promenades, plus naturel et plus sauvage hors des localités. Cela favorisera les activités de détente et de loisirs. La population pourra se réapproprier un fleuve sécurisé.

